

Opération Marché/Beaux-Arts - Aménagement des espaces extérieurs - Bilan de la concertation préalable

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération en date du 27 septembre 2001, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre la concertation préalable sur l'aménagement des espaces publics extérieurs de l'opération Marché/Beaux-Arts qui tient compte :

- de la piétonnisation de la place de la Révolution (dite place du Marché) et des rues adjacentes,
- de la construction d'une passerelle qui enjambe le Doubs en prolongement de la rue Petit,
- de la réorganisation des schémas de circulation et de la desserte des transports en commun.

Déroulement de la concertation préalable

Cette concertation préalable a eu lieu sur une période de 3 mois, du 19 octobre 2001 jusqu'au 25 janvier 2002.

Son lancement a fait l'objet, d'une part d'une publication par voie de presse locale et dans le journal municipal et d'autre part, d'un affichage sur le site.

Son déroulement s'est effectué en plusieurs phases :

- exposition permanente du projet au service Urbanisme de la Ville et mise à disposition du public d'un registre pour recueillir les observations et les remarques éventuelles,

- article de presse détaillé présentant le projet dans l'hebdomadaire local,

- exposition du 14 décembre 2001 au 21 janvier 2002 sur un stand de l'actuelle halle du marché couvert avec présentation du projet sur panneaux, maquette et support vidéo (film de 3 mn retraçant le contexte et le projet d'aménagement de la place de la Révolution),

- réunion de concertation avec les coprésidents du Conseil de Quartier «Boucle - Chapelle des Buis» et les présidents des commissions Déplacements, Sécurité, Qualité de Vie et Patrimoine, Animation de Quartier de ce conseil.

Evaluation de la concertation préalable

Le registre a recueilli les observations de 12 personnes, dont 8 ont apposé leur signature. Certaines ne concernent pas le contenu de l'opération et se situent en dehors du cadre de la concertation. D'autres informations font référence à des jardins, ce qui ne correspond pas à la vocation polyvalente de la place, dévolue au déballage des marchés et à des activités événementielles. Les autres observations vont dans le sens de l'opération, en précisant quelques éléments à prendre en compte : accès au Conservatoire, traitement des nuisances sonores et environnementales, prise en compte des personnes à mobilité réduite.

La présentation de l'opération aux Commissions du conseil de quartier a reçu un accueil favorable, mais avec toutefois une demande de vigilance par rapport aux nuisances sonores et environnementales engendrées par le passage des bus, au droit des terrasses, au choix du mobilier urbain et aux qualités des matériaux de surface.

L'exposition a suscité un vif intérêt de la part des visiteurs. Des réactions observées sur place ont permis de dégager un consensus très favorable au projet.

D'une manière générale, on peut conclure que le bilan de la concertation préalable est très positif.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à approuver le bilan de la concertation préalable.

«M. Marcel POCHARD : Je m'aperçois que la concertation est quand même un art assez ingrat parce qu'il y a eu douze personnes qui ont écrit sur le registre et je me dis une nouvelle fois, Monsieur le Maire, que c'est une méthode qui tend à s'essouffler. On vous a déjà demandé beaucoup de fois de chercher s'il n'y avait pas une autre méthode, on vous a proposé la commission du débat public et je crois qu'il faudra bien y passer. On voit bien qu'il faut inventer de nouvelles méthodes de concertation.

Mme Françoise BRANGET : Je ne vais pas m'attarder. Je veux simplement rappeler qu'à l'origine le projet était de 23 MF. Aujourd'hui on arrive à 40 % de plus. Donc effectivement les coûts galopent toujours dans tous les projets qu'on veut exécuter et là, si vous voulez que je vous donne mon avis, pour une fois, je vous le donnerai et je vous dirai aussi ce qu'on aurait pu faire à la place de tout ça.

M. LE MAIRE : Vous venez me voir quand vous voulez, vous le savez bien.

Mme Françoise PRESSE : Pour répondre à M. POCHARD, la nouvelle loi de proximité répond largement à votre attente puisque le titre IV prévoit la participation du public à l'élaboration des projets, avec de nombreuses phases. C'est un sujet que l'on va empoigner en Municipalité, vous en aurez les échos prochainement et vous pourrez participer au débat.

M. LE MAIRE : Effectivement, c'est une très bonne loi qui a d'ailleurs été votée il y a très peu de temps par le Parlement. Elle n'est pas encore promulguée mais elle est passée en commission mixte paritaire... Il y a un certain nombre de choses sur les mairies d'arrondissement, je pourrais vous en parler mais ce n'est peut-être pas le sujet ce soir, sur les conseils de quartiers mais par rapport à cela nous sommes OK, il faudra peut-être que l'on délibère pour formaliser le découpage des quartiers. On parle aussi de mairies annexes, donc il faudra qu'on regarde, on a déjà des pré-mairies annexes avec les points publics, il faudra certainement qu'on en rediscute. De toute façon, on se mettra en conformité avec la loi, les choses sont claires. Vous imaginez bien que je ne vais pas aller contre une loi que j'ai votée.

M. Michel LOYAT : Je partage l'avis de M. POCHARD en disant que la concertation est un art un peu ingrat, avec des résultats parfois décevants. Il est sans doute possible de faire mieux. Alors je voudrais quand même ajouter tout d'abord que cette concertation est une poursuite de la concertation préalable, la grande concertation avait déjà eu lieu en 1996 - 1998 sur le principe de la piétonnisation et à ce moment-là il y avait eu des débats plus passionnés. Je dirais que l'essentiel, déjà, était acquis. Mais alors que nous n'étions pas obligés de le faire, nous avons choisi de relancer cette concertation préalable, estimant qu'il s'agit là d'un projet d'aménagement important et nous avons avancé bien entendu dans la réflexion et dans les propositions. On ne peut pas limiter l'intérêt de la concertation aux douze personnes qui ont inscrit une remarque ou des suggestions sur le registre. Il y a eu fort heureusement beaucoup plus de personnes qui sont venues prendre des informations sur ce projet. Nous avons également fait une information, une exposition, ce n'était pas du tout obligatoire, dans la halle du marché couvert, donc sur la place. Cette exposition a eu du succès semble-t-il, les gens s'y arrêtaient quelques minutes, regardaient, donc il y a eu une information mais effectivement cette concertation n'a pas suscité des grands débats. Et les remarques qui ont été faites, le sont souvent sur des points relativement secondaires. Il y a eu un débat en conseil de quartier avec des suggestions notamment concernant le mobilier urbain, concernant la desserte en transport en commun, je crois que ça fait partie des grandes interrogations qu'ont les personnes, comment concilier à la fois une desserte en transport en commun et une place conviviale, la place basse conviviale, ça c'est une des questions que nous aurons à travailler. Il y a eu également des interrogations concernant le pavage, avec de très nombreuses remarques, les gens nous invitant à la vigilance afin de ne pas répéter les erreurs qui ont pu être faites par le passé, que le matériau choisi soit

adapté aux fonctions de cette place, etc. Donc je serai un peu plus nuancé que vous dans le constat. Effectivement ce n'est pas une concertation qui a abouti à un grand débat, notamment il n'y a pas eu de débat pratiquement par rapport à la passerelle que nous avons réintroduite dans la concertation, pas de mobilisation contre et pas non plus, à vrai dire, de mobilisation en sa faveur.

En général, ce sont plutôt des remarques, quelques réserves mais il n'y a pas eu de mobilisation contre ce projet, c'est plutôt un accueil favorable comme ça a été le cas d'ailleurs au conseil de quartier de la Boucle.

M. LE MAIRE : Je te remercie Michel. Par contre, pour aller un peu dans le sens de ce que vous dites, Monsieur POCHARD, on s'est encore parlé il y a quelques jours, nous souhaitons trouver un lieu permanent où l'on puisse exposer pour l'information de la population, l'ensemble des grands projets d'urbanisme. Ça se fait déjà bien sûr à l'Atelier d'Urbanisme, on l'a fait sur la Place du Marché mais je crois qu'il faut que nous ayons un lieu permanent pour exposer ces projets, que la population puisse s'y rendre d'une façon conviviale, puisse en prendre connaissance. Et peut-être que cela améliorera la qualité de ces concertations préalables».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (douze Conseillers s'abstenant) adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.